

[ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr)

« Un caméléon » : qui est le magicien accusé de 26 viols et agressions sexuelles sur des enfants ?

Romain LECOMPTE

12–15 minutes

Il est accusé d'avoir agressé sexuellement et violé près de trente enfants entre 2002 et 2017. Un homme de 36 ans doit être jugé par la cour d'assises des mineurs d'Ille-et-Vilaine, à Rennes, du 30 septembre au 14 octobre 2022.



Pendant quatorze jours, un homme de 32 ans sera jugé pour une vingtaine de viols et d'agressions sexuelles sur des enfants (photo d'illustration). | THOMAS BRÉGARDIS /OUEST-FRANCE

« **C'est un caméléon** », décrit un proche du dossier. Un homme qui sait se fondre dans le paysage. À la fois « **lettré** » et étudiant en LLCE (Langues, littératures et civilisations étrangères) à l'université de Rennes 2. Mais aussi fan absolu de Cyril Hanouna

et de son émission *Touche pas à mon poste*.

Un homme au physique passe partout. Sur les photos, avant sa détention, on voit le trentenaire, cheveux bruns coupés court, barbe de quelques jours avec quelques tatouages sur le corps. Un magicien au sein d'une association de la région rennaise qui réalise des spectacles pour les petits, parfois même dans des crèches.

Un homme décrit par ceux qui l'ont connu comme « **souriant** », « **agréable** » et « **gentil** ». Un ami qu'on invite en famille le dimanche voire pendant des vacances à l'étranger. [Un homme en qui on a « **confiance** » et qu'on laisse s'occuper des enfants.](#)

Des petites filles entre 5 et 7 ans

Cet homme va se trouver [dans le box des accusés de la cour d'assises des mineurs](#) d'Ille-et-Vilaine, du 30 septembre au 14 octobre 2022. [Il est accusé de multiples viols et agressions sexuelles sur des enfants, entre 2002 et 2017](#), dont certains faits alors qu'il était lui-même mineur. Depuis près de cinq ans, il est placé en détention provisoire dans l'attente de son procès.

Vingt-six victimes présumées, majoritairement des petites filles, âgées entre 5 et 7 ans, ont été recensées par les enquêteurs. Les faits se seraient déroulés dans la région rennaise – où il habitait – mais aussi dans les Côtes-d'Armor – où se trouvent ses attaches familiales – ainsi qu'en Vendée, dans le Finistère, le Calvados, la Manche, les Deux-Sèvres, le Haut-Rhin... et à l'étranger en Suisse, au Royaume-Uni.

Ces faits, il les reconnaît « **à presque 90 %** », avait expliqué Nicolas Prigent, son avocat, lors d'une audience devant la

chambre de l'instruction de Rennes en mars 2022. Alors que le procès aux assises s'ouvre cette semaine, le pénaliste rennais ne souhaite pas s'exprimer davantage sur le dossier.

Il détruit son matériel informatique

Parmi les victimes du trentenaire se trouvent des membres de son entourage amical et de sa famille (1). Même si ce dernier point est en partie contesté. Il est aussi suspecté d'avoir commis certains faits « **à travers son activité de magicien** », avait rapporté une juge de la chambre de l'instruction de Rennes, lors de l'audience de mars 2022. Cela aurait notamment été le cas lors d'un spectacle pour l'arbre de Noël des pompiers de Cancale (Ille-et-Vilaine).

La procédure avait débuté en 2014, lorsqu'une mère avait dénoncé au commissariat central de Rennes des attouchements sur sa petite fille. Pendant trois ans, l'affaire n'avait plus bougé. En 2017, les auditions reprennent. Des proches du magicien sont interrogés. Très vite, il comprend qu'il ne pourra pas échapper à la police. Après un week-end de réflexion, il se rend au commissariat avec une amie. Entre-temps, selon les enquêteurs, il aurait pris soin de détruire tout son matériel informatique.

Les investigations vont mettre à jour un mode opératoire clairement établi. Le jeune homme gagnait progressivement la confiance des familles avec qui des liens d'amitié se créaient. Ce qui lui permettait ensuite de se retrouver seul avec les enfants. Il lui arrivait de dormir ou de se doucher avec certains. Il leur donnait son téléphone portable pour les distraire et commettre des viols ou des agressions sexuelles.

En 2011, il avait déjà été condamné pour des faits d'agression sexuelle sur mineur, commis en 2009, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc.

Son procès devant la cour d'assises des mineurs d'Ille-et-Vilaine doit se dérouler à huis clos. Il encourt la peine maximale de 20 ans de prison.

(1) Nous ne donnerons pas le prénom et le nom de l'accusé pour préserver l'identité des victimes.

« Il venait s'immiscer dans le cercle familial »

Lui-même s'était qualifié de « **pédophile** », lors de sa garde à vue. Après avoir poussé les portes du commissariat de Rennes, le 18 décembre 2017, un ancien magicien et étudiant rennais avait reconnu avoir violenté sexuellement vingt-six enfants et adolescents âgés de 3 à 15 ans, en France, mais aussi à l'étranger, au gré de ses déplacements.

L'homme de 36 ans, qui comparaît devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine, à compter d'aujourd'hui, fera face à de nombreuses parties civiles, dont certaines sont devenues majeures depuis les faits qu'elles dénoncent.

« Elles vont déposer à la barre, les unes après les autres, ce qui permettra de mesurer la réalité brute de ce qui s'est passé, déclare l'avocat Olivier Pacheu. Dans le même temps, leurs témoignages permettront d'établir des similitudes dans le mode opératoire » de celui qui sera jugé pour « viols aggravés, agressions sexuelles aggravées et corruption de mineurs », commis entre 2002 et 2017. M^e Pacheu décrit un mécanisme

répété : « **Il venait s’immiscer dans le cercle familial. Tout de suite, il se montrait très présent.** »

« **Une forme de séduction, pour agresser ensuite** »

M^e Pierre-Yves Launay, qui représente neuf enfants, avance aussi des similitudes, dans les agissements de l’accusé : « **Il y a une mise en confiance des parents, afin d’obtenir un accès aux enfants. Il exerçait une forme de séduction, pour agresser ensuite.** »

Aux petites filles et petits garçons, le jeune homme laissait parfois entendre qu’ils pourraient devenir un assistant, pour un spectacle de magie. Le plus souvent, il leur assurait que la nature de leur relation devait rester secrète.

Ces parties civiles ne seront pas toutes présentes à l’audience : « **Il y a une forme d’appréhension, à venir affronter cela à l’audience,** indique encore M^e Launay. **Pour beaucoup de parents, ce procès pourra aider à comprendre le mécanisme du passage à l’acte. Et alléger un peu leur sentiment de culpabilité.** » Celui de ne pas avoir vu ce que leur enfant subissait, de la part d’une personne que les familles considéraient le plus souvent comme « **un ami** ».